

NOM Prénom de l'ELEVE : _____

Classe : 5^{ème}

Père : Nom, prénom :

Mère : Nom, prénom :

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer **quel(s) responsable(s)** s'engage(nt) à régler les frais rattachés à la scolarité :

- père et mère conjointement
 100% des frais sont payés par le père
 100 % des frais sont payés par la mère
 Les frais sont partagés à 50/50 entre le père et la mère (chacun doit remplir un engagement financier)
 Autre répartition entre le père et la mère (merci de préciser) : Père% Mère% (chacun doit remplir un engagement financier)

Mode règlement choisi :

Mode règlement : Chèque Prélèvement (dans ce cas, joindre la feuille de mandat SEPA remplie)

Le règlement s'effectue en 10 parts égales d'octobre à juillet, pour l'ensemble des frais facturés.

SCOLARITÉ	LIVRES – PROJETS	Frais annexes
Contribution forfaitaire annuelle* : 54.80 € / mois (soit 548 € / an)	Cahiers de travaux dirigés, livres de poche et projets pédagogiques : 49 € pour l'année Voyages scolaires **	En cas de perte ou détérioration, le renouvellement du carnet de correspondance sera facturé 8 €.
RESTAURATION : Tarifs - Régularisation – Carte de self		
Self : ☒ demi-pension 4 jours : 6.10 €/ repas (la DP est un forfait calculé en fonction du planning de présence de l'élève) ☒ Repas occasionnel : 6.70 € / repas Box : 1.25 €/ repas	Une régularisation des repas sera faite à partir de 2 semaines d'absence consécutives et sur justificatif médical. Les repas occasionnels et les repas box sont calculés à chaque fin de mois (échéance le mois suivant).	Une carte de self est remise à tous les nouveaux élèves en début d'année. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra en acheter une nouvelle au tarif de 10 €.
INTERNAT : Tarifs - Réduction – Régularisation		
Contribution forfaitaire annuelle : 3160 €	En cas de maladie, une déduction de 50 € par semaine sera accordée à partir de 2 semaines d'absence consécutives et sur justificatif médical. Tout élève restant à l'internat pendant une période de stage sera facturé en plus de 50 € par semaine.	

*La contribution des familles sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement, aux investissements.

** Les voyages scolaires proposés dans certaines classes font l'objet d'une facturation supplémentaire après information des familles.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement a choisi de souscrire un contrat groupe pour l'ensemble des élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Tous les élèves sont couverts durant la période scolaire (sorties, voyages, trajets, stages, association sportive) et hors période scolaire du 01/09/2022 au 31/08/2023.

DIVERS

- Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement, aux bons soins des élèves. **Un chèque de caution de 60 € est à retourner avec ce document signé.** Il sera restitué en fin d'année scolaire en échange du trousseau de livres. Une somme forfaitaire de 30 € par livre détérioré ou non restitué sera déduite de la caution.

- La remise en état ou le remplacement du matériel volontairement dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux responsables légaux sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

-L'adhésion (facultative) à l'Association des Parents d'Elèves fait l'objet d'un appel à cotisation (22€ qui sera porté sur la facture annuelle).

Signature du Chef d'Etablissement,
Mme Maryse RODE

A _____ le _____
Signature des Parents, précédée de la mention « lu et approuvé »

